

Projet

street art édition 1 réalisation d'œuvres d'art dans les quartiers de la ville de Montereau



Description

Le projet a pour but d'une part de créer une balade artistique à travers un parcours « street art » sur la ville et d'autre part de valoriser les artistes issus notamment du territoire de l'Île de France.

Contexte

Il existe déjà actuellement des fresques sur la ville, qui mettent en valeur les œuvres existantes. Le parcours proposé ici plus étendu permettrait de valoriser les œuvres de street art présentes sur toute la ville.

Ce projet contient donc :

- 1° la création d'une itinérance autour du street art au sein de la ville
- 2° la création d'un certain nombre de nouvelles œuvres

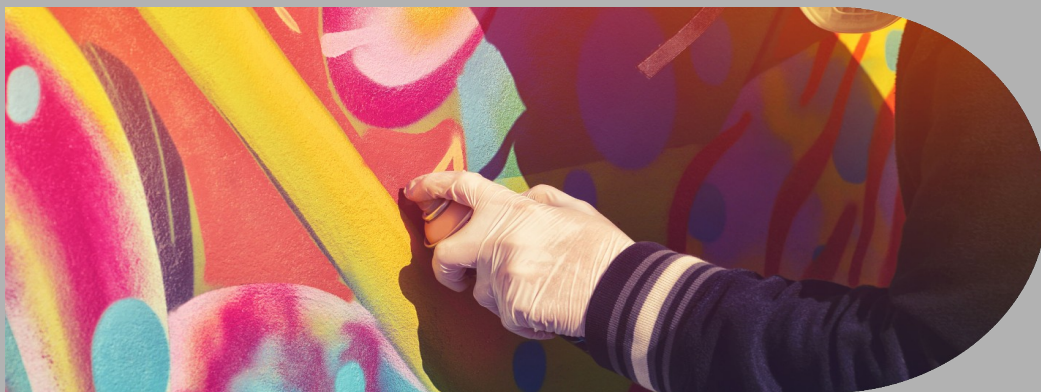
Pour ce parcours et la création de nouvelles œuvres, 12 murs ont été repérés. Pour chacun de ces murs, un appel à projet sera mené auprès de plusieurs artistes qui pourront faire leurs propositions. Ensuite, un choix sera opéré par les porteurs de projet (les élus et les monterelais) pour définir l'œuvre retenue par mur.

Ainsi, les espaces pourront être visualisés par les habitants et par les touristes. Le service événementiel suivra le développement des graffs et organisera les sessions entre artistes et volontaires.

Objectifs : L'intérêt de ce projet est multiple:

- développer l'art dans la ville
- réaliser un itinéraire culturel qui attirera les touristes
- valoriser le patrimoine de la ville
- tisser des liens entre les habitants et les impliquer dans leur quartier
- rendre le street art accessible à tous et améliorer son image





APPEL A PROJET « STREE ART » Edition 1

Lancement de l'appel à projet : **Novembre 2022**

Visite collective sur site : **Janvier 2023**

Retour des offres : **Février 2023**

Choix de l'artiste : **Février 2023**

Réalisation de la Fresque : **Avril/Mai 2023**

Porteurs de l'appel à projet :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJET

1-1 Appel à projet

1-2. Contexte

1-3. Objectifs

2. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

2-1. La commande

2-2. La thématique

2-3. Les critères de sélection

3. CONDITION ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

3-1 La phase de candidature

3-2 Le coût artistique

3-3. Conditions techniques

4. CANDIDATURE

1.PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

1-1 OBJET : Création d'une œuvre muralistes

Pour sa 1^{er} édition la Ville de Montereau, en partenariat avec les bailleurs sociaux, lance un appel à projet STREET ART , pour la création d'une fresque muraliste.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville soutient la diversité des expressions artistiques. Elle accompagne notamment la création et la diffusion artistique d'œuvres d'art urbain dans l'espace public permettant aux artistes ou collectif d'artistes de pratiquer leurs activités sur des murs autorisés.

L'intention de ce projet artistique est de donner à voir une œuvre d'art urbain dans une pratique originale de qualité, marquante, par son envergure et son positionnement.

L'appropriation de ce projet par les habitants et l'implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet, qui se traduit par la proposition aux habitants d'un itinéraire artistique au sein de la ville.

1-2.CONTEXTE

La ville a engagé sa transformation. Elle s'inscrit dans un vaste plan d'actions de rénovation de son cœur de ville et du quartier.

En faisant appel à des artistes ou collectif d'artistes, la ville souhaite s'inscrire dans cette démarche artistique et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants en proposant de faire réaliser une œuvre de « Street Art ».

1-3.OBJECTIFS

- Créer une œuvre unique et pérenne sur l'un de ces thèmes :
 - La nature
 - L'art et le sport
 - L'histoire de la ville
- Améliorer le cadre de vie en y installant des œuvres d'art dans l'espace public.
- Mettre en marche des démarches inclusives et participatives en permettant la rencontre du public avec le(s) artiste(s), éveiller la curiosité et le regard critique de chacun,
- Faire rayonner la culture et l'art dans l'espace public.
- Favoriser les échanges inter disciplinaires et inter générationnels.
- Soutenir la création et la diffusion artistique
- Dynamiser l'espace public
- Rendre l'art accessible à tous

2.CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

2-1. LA COMMANDE

Cette commande consiste à la conception et l'élaboration d'une fresque dans le quartier ville haute de Montereau : **Façade du bâtiment place Diderot 77130 Montereau-Fault-Yonne dont les dimensions sont les suivantes : 180m2 (10 m de large et 18 m de haut).**

Les candidatures devront être en mesure de présenter : les garanties de faisabilité de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail de street-art déjà mené auprès d'une autre collectivité et la réalisation de fresques d'envergure.

L'intervention artistique devra s'inscrire dans le contexte local, culturel et patrimonial de la Ville. Elle doit tenir compte de l'environnement immédiat.

Les artistes ou collectif d'artistes sont libres de recourir aux techniques d'expression de leur choix.

La ville est particulièrement sensible à l'expression culturelle par le numérique.

La demande comprend la création et l'exécution de l'intervention artistique.

La question des droits sera traitée dans le cadre d'une convention entre la ville et l'artiste retenu.

2-2 LA THÉMATIQUE

Au regard de ce contexte, il est souhaité que le projet propose 3 thèmes qui pourront être réalisés par un même artiste ou un collectif d'artistes :

- Premier thème : La nature, source de dépaysement et de rêverie pour les enfants et leurs parents où végétaux et animaux sauvages du monde.
- Deuxième thème : L'art et le sport se conjuguent depuis quelques années. Il est toujours plaisant de faire du sport dans un espace esthétique à la fois chaleureuse et dynamique.
- Troisième thème : L'histoire de Montereau

2-3. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

L'œuvre devra s'intégrer dans le paysage naturel et urbain .

Critères d'évaluation des projets :

- Prise en compte de l'environnement
- Prise en compte de l'orientation artistique
- Originalité de la proposition artistique
- Prix de la prestation
- Prise en compte des contraintes de sécurité pour le public et l'artiste de la conception à la réalisation

Modalités d'évaluation des projets :

- Un jury sera constitué d'élus, d'agents de la ville et des habitants du quartier qui examineront l'ensemble des projets choisis et fera la sélection.

Conditions financières

- Le candidat indiquera le montant complet demandé pour la prestation (honoraires, matériels...).

3. CONDITION ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

3-1 La phase de candidature

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un référent qui sera interlocuteur unique pour la Ville et se portera garant de ses partenaires. Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation.

Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

Pour pouvoir postuler, les intéressés devront déposer un dossier complet comprenant :

- Être inscrits à [la Maison des artistes](#) ou à [l'Agessa](#), (obligatoire pour les cofinancements de l'État)
- Une courte présentation de l'artiste et éventuellement de ses références en matière d'animation d'ateliers artistiques.
- La méthodologie envisagée et une proposition de planning pour chaque étape de l'intervention.
- Les besoins techniques pour la réalisation en distinguant ce que l'artiste ou collectif d'artistes peut fournir et ce qui doit être apporté par le commanditaire (échafaudage, nacelle, échelle...)
- Préciser la durée nécessaire du matériel sur le temps global de l'intervention

- Un planning prévisionnel d'intervention
- Un budget prévisionnel

- Une note technique précisant la durée de l'intervention, les besoins matériels et les conditions techniques particulières
- Deux à trois esquisses en couleur avec projection sur le mur sélectionné
- Une note d'intention expliquant leur choix artistique
- Un CV

3-2 Le coût artistique

Un devis détaillé intégrant la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel et la cession des droits à la Ville devra être estimé dans le présent projet.

3-3. Conditions techniques

Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps.

La Ville s'engage à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'œuvre.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai, la Ville se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

3-4. Calendrier prévisionnel

La réalisation de la fresque est prévue à compter d'avril 2023.

Le calendrier définitif sera à préciser entre l'artiste ou collectif d'artistes et la ville, avec un impératif de fin de chantier début juin 2023.

4.Candidature

Les projets devront être remis à la Mairie de Montereau service marché public au vendredi 31 janvier 2023 au plus tard.

Pour des renseignements complémentaires

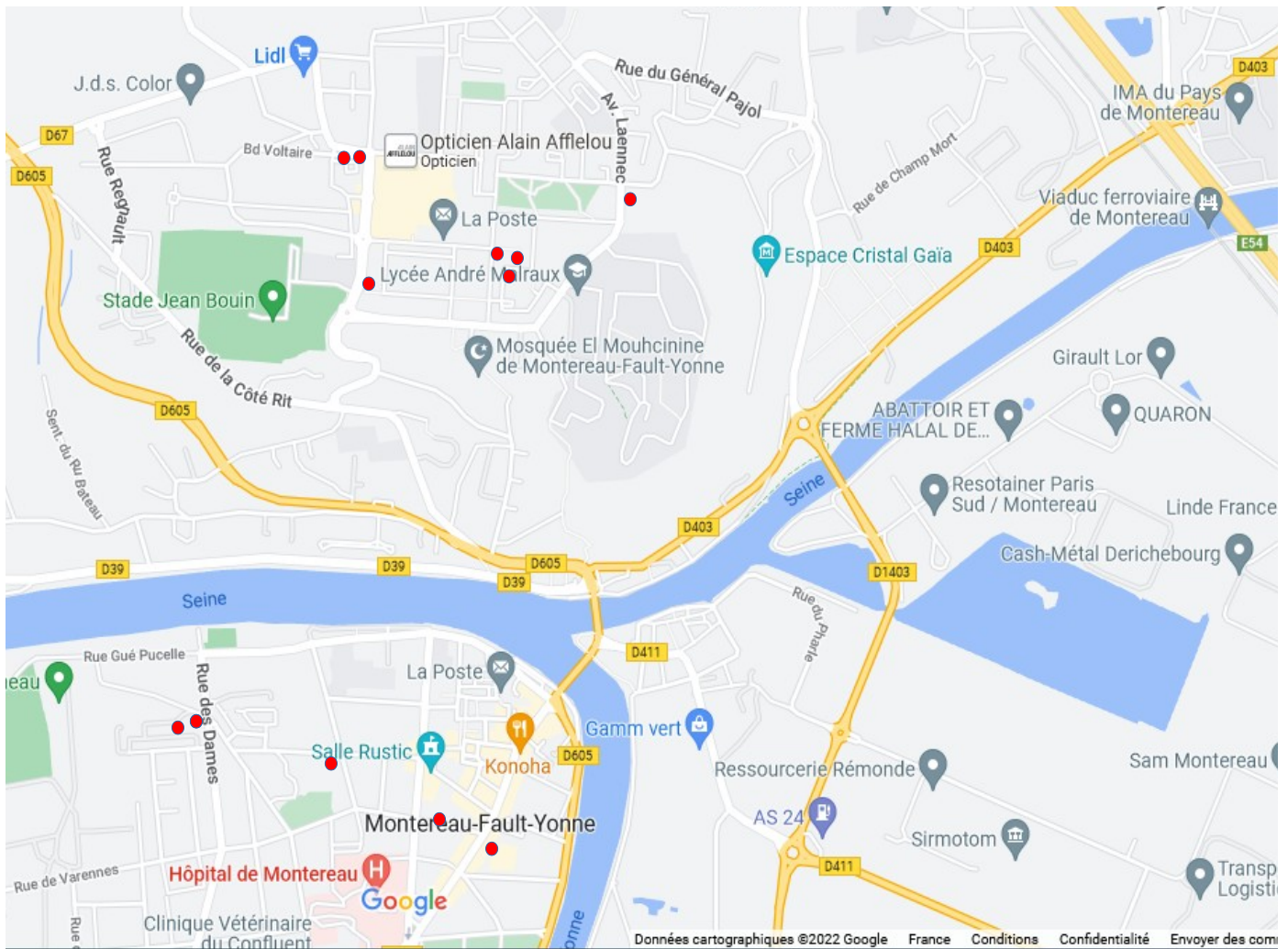
Tél : 06.73.26.86.66

courriel : m.benchabane@ville-montereau77fr



Place Diderot

Façade de 180m² : largeur 10m hauteur 18m



La procédure est la suivante pour l'artiste ou collectif d'artistes lauréat :

1 – l'artiste ou collectif d'artistes lauréat.e fait un devis pour la fresque à réaliser, le lieu, les dates avec le montant à envoyer au référent du projet de la Ville ;

2 – la Ville à partir du devis de l'artiste ou collectif d'artistes fait un bon de commande qui intègre : le numéro d'engagement et le numéro de Siret de la Ville ;

3 – L'artiste ou collectif d'artistes émet sa facture PDF sur Chorus-pro avec ses coordonnées propres et les numéros d'Engagement et Siret de la Ville.

4- Délais de paiement environ : 30 jours

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur à l'achèvement de la fresque.

La facture PDF sur Chorus Pro portera les indications suivantes :

- le nom et l'adresse des créanciers ;
- le numéro de SIRET et code APE ;
- le numéro du compte bancaire ou postal des créanciers (RIB) ;
- l'objet de la prestation ;
- le montant TTC de la prestation ;
- la date de la facturation ;
- le numéro du bon de commande correspondant ;
- les références à l'article 293 b du CGI pour non assujettissement à la TVA (le cas échéant).

Les prix sont fermes et définitifs.

Les prix proposés sont considérés, toutes sujétions incluses, y compris les éventuelles corrections d'auteurs. Les prix sont TTC, et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres concernant la prestation.

Le dépôt de facture sur Chorus

Afin d'améliorer le traitement des factures, et optimiser les délais de paiement, la Ville vous invite à déposer celles-ci sur Chorus Pro : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Vous trouverez ci-après une vidéo de présentation : vidéo Chorus Pro

- Une première étape consiste à créer votre compte :

Fiche pratique - Créer un compte CHORUS :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-Cr%C3%A9er-un-compte-en-quelques-clics-2.0.pdf>

- Vous devez ensuite disposer d'un numéro d'engagement et du SIRET de la collectivité pour effectuer votre dépôt de facture. Nous vous remercions de bien vouloir noter le numéro Direction événementiel de la Ville - SSPC – Appel à création art urbain 2022 15 d'engagement sur votre facture. Afin de ne pas compliquer le traitement de votre facture merci de ne pas envoyer de copie papier.

Fiche pratique - Déposer une facture sur CHORUS

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-D%C3%A9poser-une-facture-2.0.pdf>

- Si vous rencontrez toutefois des difficultés dans vos démarches, n'hésitez pas à poser vos questions à l'assistance Chorus-Pro :